



# BVVB INFO N°112

La Ville du Bois, 10 septembre 2015

## FORUM DES ASSOCIATIONS

Nouvelle rentrée, nouvelle formule. Notre Municipalité a, pour des raisons économiques, modifié la tenue de cette journée pour les associations. Déplacement de la Place Beaulieu au gymnase de l'Escale, installation dans un immense « open-space », mais nous avons une surface identique pour nous installer. Une première, ce sont les Services Techniques qui ont agencé les stands. Nous n'avons plus qu'à assurer nos branchements électriques. Autre grande nouveauté, l'accès à internet offert par un opérateur de la fibre optique.

Certes, nous n'avons pas trop d'espace pour l'affichage, mais nous avons pu dérouler notre banderole et notre logo. Egalement, nous avons pu présenter les affiches de notre partenaire, l'association A10 Gratuite.



Nous remercions les nombreux adhérents qui sont venus nous rencontrer sur ce stand. Comme chaque année, nous avons pu échanger sur les problèmes et inquiétudes recensés sur la commune.

Nous avons présenté notre nouvelle plaquette. Nous accueillons cette année un nouvel adhérent et nous avons eu des contacts très positifs sur nos activités avec les promesses de nous rejoindre.

Autre point fort de la journée, la rencontre avec notre Maire l'après-midi.

Monsieur le Maire a visité chaque stand, accompagné de Madame Martine Peureux, adjointe au Maire en charge de la Culture, des Affaires Culturelles, des Festivités et du Jumelage et de Madame Marie-Claude Karnay, adjointe en charge de la Solidarité et des Affaires Sociales. C'était une bonne occasion d'aborder une des principales inquiétudes du moment, la fermeture du Cabinet Médical.



Cette journée s'est déroulée dans un climat convivial. Madame Martine Peureux a permis à chaque association de présenter ses activités au micro. C'est également une première.

La suite au verso...





## SECURITE AUX ABORDS DE L'ECOLE DES RENONDAINES

A chaque rentrée nous observons des nouveautés sur notre commune. Cette année, nous avons eu la surprise de voir s'ériger deux feux tricolores aux abords de l'école des Renondaines.

Nos enfants, à la descente du car, pourront pour traverser commander ces feux pour stopper la circulation. Bien que la présence d'un agent municipal pour les aider à traverser soit nécessaire, les feux protégeront encore plus nos enfants.

Nous espérons que ce geste sécuritaire sera renouvelé auprès des nouvelles structures scolaires.

## POLLUTION ET REPOSE DE LA DIRECTION GENERALE DE LA PREVENTION DES RISQUES

Nous menons depuis plusieurs années auprès des Collectivités territoriales et l'Etat des actions sur les pollutions que subissent les riverains de la RN20. Que ce soit le bruit, les émissions de CO<sub>2</sub> ou les publicités agressives, les réponses que nous avons reçues ne sont pas à la hauteur des risques auxquels nous sommes exposés.

Nous sommes intervenus par courrier auprès de Madame Ségolène ROYAL, Ministre de l'Ecologie, en novembre 2014. Nous avons eu une réponse en décembre 2014 nous invitant à écrire à la Direction Générale de la Protection des Risques. Fort de cette ouverture, nous avons adressé un courrier à la DGPR en février 2015. N'ayant pas eu de réponse, nous avons relancé la DGPR en juin 2015, courrier plus vindicatif car nous reprenions le vieil adage : « qui ne dit mot consent ».

La réponse ne s'est pas fait attendre : nous avons reçu un courrier de ce service le 24 juillet. Mais, au-delà de nos espérances d'être soutenu, la réponse s'est résumée à :

Par lettre du 15 juin 2015, vous appelez l'attention sur les nuisances sonores dont sont notamment victimes à la Ville du Bois, les riverains de l'angle de l'avenue de la Division Leclerc et de la rue des Cailleboudes.

Des cartes de bruit qui ont été réalisées par Bruitparif sur cette commune, il résulte qu'en ce qui concerne le trafic aérien, le niveau de bruit sur le secteur concerné est inférieur à 50 dB (A).

S'agissant du bruit des infrastructures routières, le carrefour en cause est exposé à plus de 75 dB (A), soit un niveau effectivement important.

En application des dispositions de la directive 2002/49/CE du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement (articles L 572-1 à L 572-11 du code de l'environnement) les communes composant les agglomérations de plus de 250.000 habitants devaient être dotées d'un plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) avant le 18 juillet 2008.



Ces plans sont destinés à prévenir les effets du bruit et à réduire si nécessaire les niveaux de bruit. Ils recensent les mesures prévues par les autorités compétentes pour traiter les situations identifiées par les cartes de bruit et définissent le cas échéant les financements nécessaires à la conduite des mesures ainsi définies.

La Ville du Bois fait partie d'Europe Essonne, Etablissement public de coopération intercommunale compétent en matière de nuisance sonores, qui selon les informations dont je dispose, n'a pas élaboré de PPBE ni programmé d'actions de résorption de points noirs du bruit qui, s'ils sont avérés, auraient pu faire l'objet de financements de la part de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.

En tant que de besoin, Europe Essonne pourra solliciter la réalisation de mesures des niveaux de bruit du secteur concerné auprès de la Directrice de Bruiparif, 90, avenue du Général Leclerc 93500 Pantin.

Cette réponse apparaît comme un dégageant de responsabilité.

La directive Européenne 2002/49 du 25 juin 2002 impose une réalisation de cartographie du bruit à compter du 30 juin 2007, « pour toutes les agglomérations de plus de 250 000 habitants et pour tous les grands axes routiers dont le trafic dépasse six millions de passages de véhicule par an ». Si notre EPCI Europ'Essonne, ne compte pas ces 250 000 habitants, les communes limitrophes de la RN20 sont concernées puisque le trafic y est largement supérieur à 6 millions de véhicules par an.

A la décharge du préfet, du Grenelle de l'Environnement en Loi de transition énergétique, la transcription en droit français, jusqu'à ces derniers jours était loin d'être limpide.

A noter que dans la version modifiée du 23 août 2015 du code de l'environnement et en vigueur à ce jour, l'article L572-2 stipule :

*« Une carte de bruit et un plan de prévention du bruit dans l'environnement sont établis :*

*1° Pour chacune des infrastructures routières, autoroutières et ferroviaires dont les caractéristiques sont fixées par décret en Conseil d'Etat ;*

*2° Pour les agglomérations de plus de 100 000 habitants dont la liste est fixée par arrêté conjoint des ministres chargés de l'environnement et de l'intérieur. Cet arrêté est mis à jour au moins tous les cinq ans. »*

A noter aussi que des modifications du code de l'environnement sont planifiées jusqu'au 1er janvier 2017 selon le site Légifrance.

Cela dit, nous prenons en compte ce courrier du Préfet et adresserons dans les jours qui suivent un courrier aux différents acteurs mentionnés, à savoir :

- Monsieur Vincent DELAHAYE, Sénateur Maire de Massy, Président de la CAEE.
- Madame Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, député de notre circonscription.
- Monsieur Claude Pons, Maire de Montlhéry, Conseiller Départemental du canton de Longjumeau Montlhéry et Président du Syndicat Mixte de la RN20.
- Les Maires des communes les plus concernées : La Ville du Bois, Longpont sur Orge, Linas, Marcoussis, Ballainvilliers.
- Monsieur Christophe DEVYS, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informé des réponses reçues.



## **INCIVILITES EN PERIODE DE CONGES**

Juillet et août ont encore malheureusement été marqués par des actes inacceptables sur notre commune. La place Beaulieu doit remporter le triste record de ces malveillances : rodéos automobiles autour de la place allant jusqu'à la détérioration de véhicules de riverains, soirées avinées aux abords des emplacements réservés à la pétanque, etc...

Nos caméras de surveillance ont-elles permis de retrouver ou identifier ces personnes indélicates ? Un grand silence règne sur ces faits.

## **Y AURA-T'IL UN CABINET MEDICAL DEBUT 2017**

Au cours de la campagne municipale de 2014, nous avons interrogé le Maire sortant, en l'occurrence, Monsieur Jean Pierre MEUR, sur l'avenir de notre cabinet médical situé près de la Place Beaulieu. Cette question est restée sans réponse. En mars 2015, au cours de notre rencontre annuelle avec le Maire, nous avons relancé cette question, avec comme réponse, une complète ignorance sur les décisions à prendre.

Les conseillers municipaux de l'opposition, sont intervenus soit par le biais de l'expression écrite dans la « Feuille du Bois » en question diverse au cours d'un Conseil Municipal, sans plus de succès.

Nous avons donc abordé au cours du Forum des Associations ce thème avec notre Maire. Nous l'avons informé qu'un courrier lui sera adressé avec des propositions. Sa réponse : « encore un courrier ? ; on travaille sur le sujet mais on ne peut rien dire ».

Il n'empêche que nous ne pouvons pas nous satisfaire de ces réponses. Notre commune se doit d'être dotée d'un accès médical efficace, que cela soit pour nos anciens pour lesquels c'est une priorité, ou pour les familles avec des enfants pour des raisons de facilités de proximité.

BVVB fera tout ce qui est en son pouvoir pour que ce dossier soit résolu.